

**LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTERE DES
POSTES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE
LA COMMUNICATION DU BURKINA FASO**



ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DU 28 DECEMBRE 2006

SIGLES UTILISES

LIBELLE	SIGNIFICATION	EXPLICATION
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line	Technologie permettant d'obtenir des hauts débits de transmission de signaux numériques, de l'ordre de plusieurs mégabits par seconde, sur les câbles traditionnellement utilisés pour la téléphonie analogique
ANPTIC	Agence Nationale pour la promotion des TIC.	Agence d'exécution pour la mise en œuvre de la politique nationale pour la promotion des TIC
ARTEL	Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications	
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	
CCP	Centre des Chèques Postaux	
CNE	Caisse Nationale d'Epargne	
COPSI	Conseil d'Orientation stratégique pour la Promotion de la Société de l'Information	Organe supérieur de suivi et d'impulsion de la cyberstratégie nationale.
CPAO	Conférence des Postes de l'Afrique de l'Ouest	Organisation regroupant les opérateurs postaux historiques
e - mail	électronique - mail	Courrier électronique
EMS	Express-mail Service	Service de Courrier accéléré
ESMT	Ecole Multinationale Supérieure des Télécommunications	Ecole de formation des cadres supérieurs des télécommunications basée à Dakar.
FESPACO	Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou	
GSM	Global system for Mobile Communication	Norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile
IICD	Institut International pour la Communication et le Développement	Organisme des Pays Bas
IMCE	Institut Mondial des Caisses d'Epargne	Regroupement mondial des Caisses d'épargne postales
INTRANET	-	Réseau Informatique utilisé à l'intérieur d'une entreprise ou de toute entité organisationnelle utilisant les techniques de communication d'Internet
ISP	Internet Services Provider	Fournisseur de Services Internet
LAN	Local Area NetWork	

OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires	
OMC	Organisation Mondiale du Commerce	
ONATEL	Office National des Télécommunications	L'opérateur historique dans le domaine des télécommunications au Burkina Faso
OSI	Observatoire de la Société de l'Information	Organe de la cyberstratégie nationale.
RASCOM	Regional African Satellite Communication Organisation	Organisation Régionale Africaine de Communication par Satellite
RESINA	Réseau Informatique National de l'Administration	Intranet de l'administration du Burkina Faso
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou	
SONAPOST	Société Nationale de la Poste	L'opérateur historique dans le domaine de la poste au Burkina Faso
Téléphone IP	Internet Protocole	Téléphone fonctionnant avec le protocole Internet
TIC	Technologies de l'information et de la communication	
UAT	Union Africaine des Télécommunications	Organisation représentant des acteurs des Télécommunications d'Afrique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine	
UIT	Union Internationale des Télécommunications	Organisation Internationale du secteur des Télécommunications basée à Genève (Suisse)
UPAP	Union Panafricaine des Postes	Sœur jumelle de l'UAT sur la Poste.
UPU	Union Postale Universelle	Organisation Internationale du secteur Postal
VSAT	Very small Aperture Terminal	Station terrestre à très petite ouverture d'antenne
WIFI	Wireless Fidelity (ou Ethernet sans fil)	Réseau local de type Ethernet à accès sans fil ; jeu de mots sur le terme anglais.
WIMAX	World wide Interoperability for microwave Access	Hifi (High-Fidelity) appliqué aux réseaux sans fil (Wireless Fidelity) famille de normes définissant des connexions à haut débit par voie hertzienne.
XML	eXtensible Markup Language	Marque extensible de balisage. Norme universelle pour permettre l'échange d'informations entre des systèmes divers utilisant les technologies Internet

I. INTRODUCTION

Dans son programme politique 2006-2010 pour lequel le peuple du Burkina Faso lui a renouvelé sa confiance, le Président du Faso a retenu le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme l'un des leviers qu'il entend promouvoir afin de parvenir à la réalisation de son ambition qui est de faire du Burkina Faso « un pays émergent, une société solidaire, responsable et soucieuse de l'épanouissement de l'individu ». Il a à ce titre, déclaré ce qui suit : « les efforts de modernisation accélérée de l'économie nationale doivent aussi prendre appui sur le développement des secteurs de pointe. L'édification d'une société de l'information symbolise la modernité, favorise la bonne gouvernance et le développement durable et, renforce la compétitivité de l'économie. C'est pourquoi, toute la synergie nécessaire doit être développée entre les domaines de la communication, des télécommunications et de l'informatique, en vue d'assurer la meilleure insertion de notre pays dans les autoroutes de l'information».

Les TIC offrent en effet une occasion exceptionnelle à l'Afrique de se mettre au diapason de la technologie et du développement économique. Cette opportunité doit être saisie par tous et singulièrement par le Burkina Faso, pays enclavé, limité au plan des ressources naturelles et donc condamné à rechercher d'autres avantages comparatifs, afin de parvenir à un développement durable.

Les objectifs consignés dans cette lettre de politique sectorielle du Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication visent à renforcer dans ce cadre les acquis obtenus par le Burkina Faso depuis la promulgation, en 1998, de la loi portant réforme du secteur des télécommunications. Ces objectifs ont pour finalité :

- améliorer les performances du secteur postal,
- promouvoir le secteur des TIC en ouvrant tous les segments à la concurrence, en garantissant une concurrence loyale et en favorisant la convergence des infrastructures et des services électroniques afin de rationaliser leur développement.

Les résultats attendus sont une amélioration de la qualité des services postaux et une plus grande diffusion des TIC dans la société, leur accessibilité et leur appropriation par toutes les couches sociales et la mobilisation de leur potentiel au profit des stratégies nationales de développement.

II. Situation actuelle du secteur des TIC et du secteur postal

II.1. Dans le monde

Porté par des inventions et des innovations qui s'opèrent à un rythme effréné et par une offre technologique à la portée de tous les pays, l'univers de la communication électronique est en perpétuelle mutation et est annonciateur de bouleversements prodigieux.

Principal accélérateur de la mondialisation, cet univers révolutionne chaque jour davantage la manière dont les hommes se prennent pour communiquer, partager des informations, apprendre, travailler, faire des affaires, livrer ou accéder à des services de qualité de toute sorte, en s'affranchissant des contraintes d'espace et de temps.

La voix, l'image et le texte sont désormais transportables en format numérique de la même manière et en utilisant le même support, ce qui a conduit à l'avènement de la convergence de l'offre de services pour l'accès à la téléphonie, à la vidéo et aux réseaux haut débit de données. Déjà, le trafic de données numériques surpasse celui de la voix à l'aide des techniques analogiques traditionnelles. La nouvelle génération de réseaux basée sur le protocole IP et spécialisée pour le transport des données numériques porte la promesse d'une offre de services plus riche et d'une mobilité généralisée des usagers quelque soit le moyen d'accès.

Grâce à ces innovations technologiques, des avancées significatives s'opèrent dans l'édification de la société mondiale de l'information. L'économie mondiale est entrée dans une nouvelle ère dite « d'économie de l'information et du savoir » où l'accès aux sources d'information et du savoir est devenu un facteur déterminant de compétitivité et de croissance économique. Ceci a eu comme conséquence l'apparition d'une nouvelle fracture dite numérique, qui amplifie chaque jour davantage les fractures économique, sociale et culturelle.

Le maintien de cette fracture numérique deviendra inévitablement synonyme de marginalisation définitive pour les pays qui en sont victimes et d'aggravation de leur pauvreté. Il devient de ce fait urgent d'accélérer la mise en place des infrastructures de communications électroniques dans les pays en développement et en Afrique en particulier, afin de permettre à ces pays d'accéder aux nouvelles opportunités de développement qu'offre la société mondiale de l'information et du savoir.

Dans le secteur postal, le fossé ne cesse également de se creuser entre pays développés et pays en développement, aussi bien dans le domaine des infrastructures et de la desserte postales que dans celui de la qualité des services offerts.

De plus, la part du courrier physique dans le marché des communications a amorcé depuis déjà plusieurs années un constant déclin au profit du courrier électronique. D'après l'étude « Poste 2005, suivi et tendances » réalisée par l'Union Postale Universelle, dans les années à venir, la communication par voie électronique se développera à un rythme dépassant plus de deux fois celui de la croissance du courrier physique.

Pour remédier à cette tendance, la plupart des opérateurs historiques du secteur postal utilisent leurs bureaux postaux de vente au détail afin d'offrir des points d'accès à Internet et entendent tirer parti de la confiance des usagers dont bénéficie le système postal dans les domaines financier et de la livraison des colis, afin de devenir des tiers de confiance majeurs dans les transactions électroniques commerciales qui se développent au cœur de la « nouvelle économie ».

Conscient des risques qui sous-tendent ces évolutions, le Secrétaire Général des Nations Unies a organisé en deux phases, en décembre 2003 à Genève et en novembre 2005 à Tunis, le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, afin d'interpeller les gouvernements, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale sur la nécessité de placer les TIC au centre de la problématique du développement et de faire en sorte que chacun puisse bénéficier des possibilités nouvelles qu'offrent ces technologies.

II.2. En Afrique

Dans la majorité des pays, la réforme du secteur des télécommunications entamée à la fin des années 90 en vue d'ouvrir les marchés nationaux à la concurrence est presque qu'à son terme. Cette réforme a réussi à des degrés divers, tant sur le plan du cadre réglementaire et institutionnel relatif à la gouvernance du secteur que sur celui de l'entrée de nouveaux acteurs et de la privatisation des opérateurs historiques.

Consécutivement, les bénéfices récoltés relatifs à l'extension de la couverture téléphonique, à l'élévation de la télédensité et à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services aux populations sont perceptibles et diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. Grâce à l'explosion exceptionnelle de la téléphonie mobile, dans la zone UEMOA, la télédensité est passée en moyenne de 3,2 téléphones (fixe et mobile) pour 100 habitants en 2001 à 8,6 en 2005.

Pour le futur, les initiatives panafricaines dans leur volet TIC accorderont une place de choix à la construction d'infrastructures transfrontalières de télécommunications afin de créer des autoroutes de l'information reliant les pays. Ces infrastructures permettront de renforcer l'offre de services en ligne délivrés aux populations urbaines et rurales dans tous les domaines et en particulier dans celui de la santé et de l'éducation.

D'ores et déjà, la construction par l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOM) du 1^{er} système de communication par satellite panafricain vient de s'achever. Ce système permettra de fournir la connectivité entre tous les pays africains et de desservir toutes les communautés urbaines et rurales du continent.

Conscientes du rôle et de l'importance des TIC pour l'intégration sociale et culturelle des peuples et pour la construction d'un espace économique commun, les institutions de la sous région que sont l'UEMOA, la CEDEAO et l'OHADA travaillent également à l'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des pays membres afin de réduire les disparités de développement dans ce secteur vital.

Dans le secteur postal, des mutations profondes liées à l'avènement des TIC, à la libéralisation des marchés, au développement de la micro finance et à la multiplication des institutions financières mettent à rude épreuve les opérateurs historiques du secteur déjà fragilisés par une mauvaise qualité des services rendus caractérisée par une infrastructure de production insuffisante, une faible densité du réseau de desserte, des délais d'acheminement des envois postaux jugés très longs, une sécurité d'expédition et de livraison non garantie.

Tenant compte des risques de marginalisation dont elles sont porteuses, les postes de l'espace UEMOA se sont regroupées au sein de la conférence des postes de l'Afrique de l'Ouest (CPAO). Les objectifs de ce regroupement sont d'échanger, de renforcer la qualité du service postal sous-régional et international et la sécurité des envois postaux, d'établir dans le domaine où cela est nécessaire une réglementation commune, de promouvoir au sein des activités postales le développement et l'utilisation des TIC, d'élaborer des projets communautaires de développement et d'en rechercher les financements.

Bien que ces opérateurs nationaux de l'espace UEMOA n'aient pas encore amorcé de façon radicale un décollage dans l'utilisation des nouveaux services liés aux TIC, dans les transactions monétaires (transfert de fonds), les TIC sont omniprésentes grâce aux partenariats noués avec des opérateurs internationaux leaders dans le domaine et qui trouvent dans les réseaux postaux des opportunités d'extension de leurs activités.

II.3. Au plan national

Au cours des deux dernières décennies, les grandes mutations opérées par le Burkina Faso à la faveur de la stabilité politique et de la persévérance dans la bonne gouvernance ont permis d'enregistrer des progrès substantiels dans tous les secteurs d'activité.

II.3.1. Dans le domaine des TIC

a) Les mesures prises

Dans le domaine des TIC, la réforme du secteur des télécommunications débutée en 1998 a conduit :

- à l'adoption en 1999 d'une déclaration de politique sectorielle des télécommunications,
- à la création d'un cadre juridique et réglementaire,
- à la mise en place d'un organe de régulation en 2000,
- à la libéralisation du segment de la téléphonie mobile avec l'octroi en mai 2000 de 2 autorisations d'exploitation de réseaux mobiles GSM, assorties de cahiers de charges, à des opérateurs privés en plus de celle de l'opérateur historique,
- au lancement, en novembre 2001, du processus de privatisation partielle de l'ONATEL avec l'octroi d'une autorisation assortie d'un cahier des charges pour l'exploitation et le développement du réseau fixe et à la reprise de ce processus en janvier 2006, la première tentative ayant été déclarée infructueuse,
- à l'adoption en mars 2003 d'une stratégie de développement du service universel des télécommunications et au lancement de la mise en œuvre de cette stratégie en décembre 2005,
- à l'ouverture complète du secteur des télécommunications à la concurrence à partir du 1^{er} janvier 2006.

A la suite de cette réforme et du 2^{ème} plan directeur informatique national 1996-2000, le Gouvernement a initié un processus participatif qui a abouti à la prise en compte des TIC dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté comme un principe directeur et transversal et à l'adoption en octobre 2004 d'une cyberstratégie nationale globale et intégrée. L'ambition de cette cyberstratégie nationale est de favoriser la convergence des politiques de développement des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel, et de garantir une large diffusion des TIC dans la société, leur accessibilité et leur appropriation par toutes les couches sociales et la mobilisation de leur potentiel au profit des stratégies nationales de développement.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette cyberstratégie nationale, un ministère en charge des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication a été créé en janvier 2006.

b) Les résultats au plan du cadre juridique et réglementaire

Outre la loi n°051/98/AN portant réforme du secteur des télécommunications au Burkina Faso adoptée le 04 décembre 1998 et la loi n°10/2004/AN sur la protection des données personnelles adoptée le 20 avril 2004, le cadre juridique et réglementaire comporte les textes suivants :

- le Décret n°2000-083/PRES/PM/MC/MCIA portant modalités d'établissement et de contrôle des tarifs des services de télécommunications ;
- le Décret n°2000-087/PRES/PM/MC portant définition des conditions générales d'interconnexion des réseaux et services de télécommunications ;
- le Décret n°2000-407 /PRES/PM/MC portant approbation du plan national d'attribution des bandes de fréquence radioélectrique ;
- le Décret n°2000-408/PRE/MCIA portant modalité de mise en œuvre d'un accès au service universel des télécommunications ;
- le Décret n°2003-176/PRES/PM/MPT portant adoption de la stratégie de développement du service universel en matière de télécommunications ;
- le Décret n°2004-485/PRES/PM portant adoption de la stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication.

c) Les résultats au plan du développement des infrastructures et des services

En termes de développement des infrastructures et des services, les résultats ci-après ont été obtenus au 31 décembre 2005 :

- une télédensité globale (fixe et mobile) de 5,5 téléphones pour 100 habitants contre une télédensité de 0,41 téléphone pour 100 habitants en 1998,
- une desserte en téléphonie fixe de 251 localités (contre 400 attendues) dont 205 (sur 351) chefs lieux de communes,
- une desserte en téléphonie mobile de 107 localités dont 88 (sur 351) chefs lieux de communes,
- la numérisation complète du réseau de télécommunications,
- le raccordement du réseau national par fibre optique à la Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo, avec un accès à la fibre optique sous marine via la Côte d'Ivoire et le Sénégal,
- le développement de services à valeurs ajoutées notamment au niveau du mobile,
- le passage de 128 kilobits par seconde en 1998 à 72 mégabits par seconde de la bande passante de la connexion internationale à Internet,
- la mise en place d'un backbone IP comportant des points de présence dans huit villes,
- l'introduction du WiFi et de l'ADSL pour l'accès Internet haut débit,
- l'introduction du raccordement d'abonnés au téléphone fixe par boucle locale radio comme une alternative au réseau filaire,
- l'installation d'un Intranet gouvernemental reliant 12 villes,
- l'existence de plus de 12 000 télécentres et de plus de 1 000 cybercafés,
- un parc d'ordinateurs estimé à 30 000,
- l'accroissement des investissements des opérateurs de télécommunications de 34,5 milliards de FCFA en 2001 à 56,4 milliards de FCFA,
- l'accroissement du chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunications de 47,5 milliards de FCFA en 2001 à 101,2 milliards de FCFA ;
- l'accroissement de la contribution du secteur des télécommunications à la formation du PIB de 2,30% en 2001 à 3,45% ;

- la création indirecte d'environ 35 000 emplois par le biais de l'exploitation des téléc centres privés, cybercafés et la distribution de cartes.

d) Les résultats au plan des nouveaux usages des TIC

Les fruits des efforts consentis au cours du 2^{ème} plan directeur informatique national 1996-2000 afin d'introduire les TIC au niveau de l'administration publique sont aujourd'hui perceptibles.

De façon générale, on note à tous les niveaux de l'administration publique une généralisation de l'utilisation des outils bureautiques entraînant une plus grande productivité dans le traitement administratif des dossiers.

De façon plus spécifique, au niveau de l'administration financière, l'utilisation des TIC a permis une amélioration de la transparence et de la rigueur dans la gestion des ressources financières. Les principaux processus métiers liés à la gestion du personnel de l'Etat, des dépenses publiques, des recettes fiscales (douanes et impôts) et de la centralisation des opérations comptables ont été entièrement informatisés. Ceci a en particulier entraîné l'interconnexion par fibre optique d'une trentaine de bâtiments de l'Administration au niveau de Ouagadougou et la mise en réseau par lignes spécialisées des Trésoreries Régionales et des Trésoreries Principales dans 12 villes.

Au niveau de l'administration des collectivités territoriales, un processus d'informatisation a également été initié sur la base d'une plateforme commune de logiciels afin d'asseoir la décentralisation sur une gestion rigoureuse, transparente et efficiente. Cette plateforme comprend :

- un logiciel de gestion de la comptabilité administrative ;
- un logiciel de gestion de l'état-civil ;
- un logiciel de gestion de la paie et des ressources humaines ;
- un logiciel de gestion des parcelles ;
- un logiciel de gestion des infrastructures marchandes.

Au niveau de l'administration judiciaire, des outils de travail collaboratif ont été conçus et réalisés pour les chaînes pénale, sociale, administrative, civile et commerciale en vue d'une mise en œuvre au niveau des Tribunaux de Grandes Instances, des Tribunaux Administratifs, des Tribunaux de Travail, de la Cour d'Appel, de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat. De même, un outil de travail collaboratif a été conçu et réalisé pour la gestion de l'information pour la lutte contre le grand banditisme en vue d'une mise en œuvre au niveau des structures de la Gendarmerie et de la Police Nationale. Toutefois, bien que des initiatives pilotes pour la mise en exploitation de ces outils aient été exécutées avec succès, leur déploiement reste encore au stade de projet faute de moyens de traitement et de communication adéquats.

Au niveau du système éducatif, des efforts ont été consentis afin d'introduire divers outils de gestion (gestion financière, administrative et académique au niveau des universités, gestion des bourses et des prêts aux étudiants, gestion de la production des statistiques scolaires au niveau de l'enseignement primaire, etc.). Ces efforts ont aussi permis d'amorcer l'introduction de l'ordinateur dans le dispositif d'apprentissage.

Au niveau du système sanitaire, les TIC ont été mis à contribution afin d'améliorer entre autres, la communication (interconnexion des formations sanitaires en zone rurale à l'aide de système type radio), la gestion du système national d'information sanitaire, la gestion des médicaments essentiels génériques, la gestion des officines pharmaceutiques et la gestion des hôpitaux.

Au niveau de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, un réseau a été mis en place afin de favoriser la formation des parties prenantes, la définition de référentiels communs, la collecte et la diffusion de l'information.

Au niveau de la valorisation des potentialités économiques et culturelles et de l'amélioration de la compétitivité des opérateurs économiques, les réalisations ont porté notamment sur la création d'un fichier informatisé des entreprises du Burkina, la création de sites WEB pour le Trade Point du Burkina, le FESPACO et le SIAO afin de constituer des lieux de rencontres et d'échanges économiques avec le reste du monde.

A la suite de ces résultats, une opération pilote de mise en ligne de l'administration a été initiée par le Gouvernement, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement et de l'Institut International pour la Communication et le Développement (IICD). Elle a permis de doter chaque Institution et chaque Ministère d'un site WEB afin d'améliorer la politique de communication des pouvoirs publics et de mieux faire connaître les politiques de développement et les services offerts aux citoyens et aux entreprises. Cette opération a aussi permis de constituer une bibliothèque numérique de l'ensemble des journaux officiels parus depuis 1954 afin de valoriser cette riche mémoire de la nation.

Des contenus multimédias en langues nationales dans le domaine de la vulgarisation agricole et de l'éducation en matière de santé publique sont également en cours d'élaboration.

En outre, les efforts consentis ont permis l'informatisation du fichier électoral et sa mise en ligne, ce qui a contribué à l'organisation en novembre 2005 d'élections présidentielles transparentes et non contestées. Ces efforts ont aussi permis la réalisation d'un projet de cartes d'identité électroniques à authentification biométrique.

Ces différentes réalisations ont permis à leurs initiateurs de mieux comprendre le potentiel des TIC et leurs contraintes. Elles ont ainsi contribué à créer les conditions requises pour une généralisation de l'utilisation de ces technologies à travers les programmes structurants de la cyberstratégie nationale.

Pour consolider ces acquis, le Gouvernement a entrepris en janvier 2006 la mise en place d'un Intranet Gouvernemental par la construction d'un réseau voix et données à très large bande à l'échelle nationale.

Dans ce processus, les grandes entreprises publiques et privées ne sont pas demeurées en reste. Elles ont pour la plupart mis en place des systèmes sophistiqués pour faciliter la gestion de leurs opérations.

e) Les contraintes et insuffisances

Malgré les progrès significatifs réalisés, les insuffisances suivantes demeurent :

- quelques contradictions entre l'Autorité Nationale de Régulation et sa tutelle technique et l'absence d'organes consultatifs au sein de cette Autorité avec comme conséquence un manque de concertation, de transparence, de cohérence et d'efficacité dans l'encadrement du secteur,
- les difficultés que rencontre l'Autorité Nationale de Régulation pour s'imposer auprès des opérateurs se traduisant par un non respect des obligations des cahiers des charges, des mises en demeure restées sans suite et la non sanction de ces manquements,
- la forte demande de services de télécommunications non satisfaite,
- le taux de pénétration téléphonique qui figure parmi les plus faibles de la sous région avec une disparité prononcée entre les zones urbaines et les zones rurales,
- l'inadéquation des infrastructures existantes au regard des nouveaux usages des TIC,
- le coût relativement élevé des services de télécommunications par rapport au revenu moyen des citoyens et à certains pays de la sous région,
- l'absence de concurrence sur le réseau fixe et la faible concurrence sur les réseaux mobiles,
- le faible niveau des investissements pour le déploiement des réseaux fixes et mobiles,
- la très faible participation des opérateurs économiques nationaux aux investissements réalisés dans le secteur,
- la quasi-inexistence de contenus et de services adaptés aux besoins locaux,
- le faible niveau de développement de l'expertise locale,
- le faible niveau d'appropriation des TIC par les individus, les entreprises et l'Administration.

Au plan des contraintes pour le développement du secteur, on peut citer entre autres :

- la très faible concentration des populations des zones rurales et le faible revenu de ces populations,
- le faible niveau de scolarisation (60,2% en 2005) et d'alphabétisation (30,5% en 2005),
- le taux élevé des taxes fiscales et douanières appliqué aux équipements de base et aux ordinateurs,
- la très faible pénétration de l'électricité en zones rurales,
- l'accroissement des actes de vandalisme sur les installations techniques des opérateurs de télécommunications.

II.3.2. Dans le secteur postal

Au stade actuel, le secteur postal est dominé par l'opérateur historique, la SONAPOST, qui dispose d'un réseau relativement bien développé : 75 bureaux de poste de plein exercice dont 10 bureaux de poste informatisés traitant en temps réel les opérations CCP – CNE, 136 courriers cyclistes pour la desserte des localités enclavées, 9 centres spécialisés, deux guichets annexes, une filiale chargée de l'express international et 9 cyberpostes pilotes. Cet opérateur historique offre des produits et services variés dans ses différentes branches d'activité et une qualité de service en constante amélioration.

Il joue concomitamment le rôle de régulateur et d'opérateur postal.

Le secteur est réglementé par le Kiti ANV-0354/FP/TRANS du 3 août 1988 qui ne cadre plus avec les impératifs du marché postal devenu plus important et plus attrayant pour le secteur privé.

La concurrence se mène au niveau du courrier express au double plan national et international. Au plan national une trentaine d'opérateurs illégaux évoluent en dehors du cadre réglementaire. Il s'agit essentiellement de transporteurs privés de voyageurs dont les arrêts et sièges font office de bureaux de postes, de bureaux de change ou d'agences bancaires pour les transferts de fonds.

Au niveau international, EMS CHRONOPOST, la filiale de la SONAPOST doit faire face à la concurrence de trois (3) opérateurs nationaux privés agréés mais également à celle des principaux intégrateurs internationaux non agréés. Ces activités illicites et/ou illégales, en plus d'être difficilement cernables, désarticulent le marché du courrier en général et celui de l'express en particulier, qui échappent à toute analyse par défaut d'évaluation.

III. La vision : édifier une société moderne, inclusive et dynamique

Tenant compte de ce qui précède, le Gouvernement du Burkina Faso entend édifier, pour les générations présentes et à venir, une société de l'information inclusive qui symbolise la modernité, renforce les capacités, favorise la bonne gouvernance et le développement durable et, améliore la compétitivité de l'économie.

Le Gouvernement œuvrera à cet effet avec l'ensemble de ses partenaires publics, privés et de la société civile, conformément aux ambitions affichées dans la cyberstratégie nationale, pour une large diffusion des TIC dans la société, pour leur accessibilité et leur appropriation par toutes les couches sociales et pour la mobilisation de leur potentiel au profit des stratégies nationales de développement.

Pour ce faire et tenant compte de l'ouverture complète du secteur des télécommunications à la concurrence, le Gouvernement veillera, au cours des cinq prochaines années, à la création d'un environnement transparent, attractif et sécurisant pour les investisseurs privés, et à la mise en œuvre de projets structurants et mobilisateurs, afin de favoriser par le jeu de la concurrence, le développement à l'échelle nationale d'une infrastructure convergente de services multimédias de qualité, universels, durables, ubiquitaires et financièrement abordables.

Pour faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication deviennent un moyen de renforcement des capacités de tous et un puissant levier du développement économique et social, le Gouvernement s'emploiera également à accompagner le développement de l'infrastructure de base par celui de l'administration électronique, du commerce électronique, du téléenseignement, de la télémedecine et de contenus et services électroniques en langues nationales, adaptés aux besoins du monde rural. Dans cette perspective, le cadre juridique et institutionnel sera revu afin de rendre possible et de favoriser l'essor des transactions électroniques et du télétravail, et d'accorder une attention toute particulière à la protection des droits fondamentaux des individus et à la lutte contre la cybercriminalité.

Inéluctablement, les opportunités d'investissement qui seront ainsi offertes pour le développement des services basés sur les TIC favoriseront la création de nouveaux emplois directs et indirects pour la jeunesse et de nouvelles sources de revenus pouvant contribuer de façon directe à la réduction de la pauvreté.

Pour ce qui concerne le secteur des Postes, une réforme sera entreprise afin de mieux définir les conditions d'exploitation et de régulation de ce secteur. Sur la base du cadre juridique et institutionnel qui sera élaboré, le Gouvernement se donnera comme objectif de favoriser le développement de ce secteur en vue de renforcer le processus de décentralisation par une offre de services postaux adaptée.

Cette vision se fonde sur le fait que le contexte actuel, caractérisé par la libéralisation et l'intégration économique régionale et mondiale, impose l'amélioration de la compétitivité du Burkina Faso. Le Gouvernement est convaincu que pour y parvenir, il est essentiel de faire en sorte que les TIC et le secteur postal contribuent à une meilleure gouvernance politique, administrative, économique et sociale, ainsi qu'à la promotion des emplois à travers le développement d'une industrie locale de services.

Aussi, le gouvernement entend-il relever le défi du 21^{ème} siècle en matière de communications électroniques et de services postaux en offrant à tous les burkinabè, quelles que soient leur localisation et leurs conditions de vie, d'entrer, avec le reste du monde, dans l'ère du numérique.

IV. Les objectifs et les priorités

Tenant compte de cette vision, des acquis, des insuffisances et des contraintes, les objectifs suivants seront poursuivis par le Gouvernement au cours des cinq prochaines années :

a) Dans le domaine des TIC

Objectif n°1 : Mettre en place une cyberléislation et un cadre institutionnel complets et adaptés aux objectifs de l'édification d'une société de l'information

L'existence d'un cadre juridique et institutionnel cohérent et pertinent constitue le gage d'une bonne gouvernance du secteur afin d'assurer un développement efficace de ce secteur, d'attirer les investisseurs, de réduire par le jeu de la concurrence les coûts des services offerts aux usagers, de garantir la disponibilité de ces services sur toute l'étendue du territoire national, de mettre en confiance les individus, les entreprises et les administrations et de renforcer la sécurité dans l'utilisation des TIC.

Aussi, les régimes juridiques ci-après applicables aux réseaux, services et équipements de communications électroniques seront-ils retenus, afin de rendre le cadre juridique plus cohérent et de le mettre en conformité avec les directives de l'UEMOA et les meilleures pratiques internationales :

- le régime juridique des réseaux et des services de communications électroniques ouverts au public,
- le régime juridique des réseaux indépendants, soumis à autorisation,

- le régime juridique des équipements terminaux et des installations radioélectriques, destinés à être raccordés ou non à un réseau de communications électroniques ouvert au public,
- le régime juridique des services soumis à déclaration,
- le régime juridique des réseaux et installations libres.

Concernant le cadre juridique et institutionnel, les priorités seront :

- la réécriture à très court terme de la loi portant réforme du secteur des télécommunications afin de corriger les insuffisances que son application a permis de mettre en évidence, de consacrer l'ouverture complète du secteur à la concurrence et la volonté politique du Gouvernement de favoriser la convergence des politiques et stratégies de développement des télécommunications, de l'audiovisuel et de l'informatique,
- l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel afin de permettre la mise en œuvre d'une infrastructure à clé publique, d'encourager et d'encadrer l'essor des transactions électroniques et du télétravail, de garantir la protection des droits fondamentaux des individus (protection des données à caractère personnel et protection des droits d'auteurs) et de faciliter la lutte contre la cybercriminalité.

Dans ce cadre, les domaines de compétences et les pouvoirs de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur seront étendus de manière à couvrir le secteur des télécommunications, le secteur postal et les questions liées à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC. Ses capacités en terme de ressources humaines compétentes, en nombre suffisant et suffisamment motivées sur le plan salarial, au regard des pratiques dans le secteur, de même que son équipement en moyens techniques modernes d'intervention, seront renforcés. Pour asseoir l'image d'un régulateur indépendant et impartial, des commissions consultatives pluridisciplinaires seront créés en son sein avec comme finalité l'amélioration de ses procédures de prises de décision et de sa capacité à intégrer dans ses analyses les paramètres propres à l'environnement politique, économique, technologique et social du pays.

Une Agence Nationale de Promotion des TIC ayant le statut de centre d'excellence et regroupant des experts de très haut niveau sera créée afin de stimuler le développement du secteur par la formation continue dans les domaines de pointe, la recherche et le développement pour la mise au point de solutions innovantes adaptées aux besoins locaux, l'assistance conseil, l'accompagnement de l'administration publique dans ses efforts de modernisation, une offre de services pour la maîtrise d'ouvrage déléguée des grands programmes nationaux de promotion des TIC.

La définition d'une organisation appropriée pour le Ministère en charge des Postes et des TIC permettra à ce département d'assurer avec efficacité ses missions liées à l'élaboration des politiques et de la législation, au suivi et à la coordination de la mise en œuvre de la politique sectorielle du Gouvernement et à la représentation de l'Etat dans les organisations internationales.

Conformément aux dispositions de la cyberstratégie nationale, un Comité Sectoriel de Pilotage « création d'un environnement propice à la mobilisation du potentiel des TIC et au développement des e-emplois - cadre légal et réglementaire, infrastructures de base, expertise locale et Politique Nationale de Communication pour le Développement » sera mis en place avec

comme principale mission de créer les conditions pour une parfaite convergence des politiques et stratégies de développement des réseaux et services de communications électroniques, des services de l'audiovisuel et de la presse écrite, avec des retombées positives sur la création de nouveaux emplois.

Des Comités Sectoriels de Pilotage regroupant les représentants des différentes composantes de la société concernées seront créés et seront chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de cyberstratégies sectorielles afin de placer durablement la mobilisation du potentiel des TIC au cœur de la réforme de l'administration et de la décentralisation, de l'amélioration du système éducatif et du système sanitaire et du développement des technologies pouvant contribuer au renforcement des capacités du monde rural et du monde des affaires.

Pour permettre une évaluation régulière de la mise en œuvre de la cyberstratégie nationale, un observatoire de la société de l'information sera créé.

Enfin, un Conseil d'Orientation stratégique de la Promotion de la Société de l'Information sera mis en place. Cet organe supérieur de suivi, d'orientation et d'impulsion de la cyberstratégie nationale sera présidé par le Premier Ministre et regroupera en son sein les représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Cette instance veillera à l'instauration d'un dialogue politique constructif et à la concertation entre les parties prenantes à l'édification de la société de l'information.

Objectif n°2 : Construire à l'échelle nationale une infrastructure mutualisée pour le transport de la voix, des données et de la vidéo

Au vu de la faible densité des zones rurales, du faible revenu des populations dans ces zones, de la nécessité de garantir de façon durable la disponibilité d'une infrastructure large bande et le service universel dans ces zones en vue de soutenir dans le cadre de la décentralisation et de l'aménagement du territoire national la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels de développement, le Gouvernement encouragera, au même titre que les autres infrastructures économiques de base (routes, barrages), la construction d'une épine dorsale mutualisée à large bande reliée à tous les pays voisins, pouvant servir pour le transport de la voix, des données et des signaux de la radiodiffusion télévisuelle et sonore jusque dans chaque chef lieu de commune. Il veillera au respect des principes de transparence et de non-discrimination dans la gestion et l'exploitation de cette infrastructure.

Les principaux résultats attendus à travers la construction de cette infrastructure sont :

- une convergence effective des politiques et stratégies de développement des télécommunications, de l'audiovisuel et de l'informatique afin de tirer le meilleur parti des dernières innovations technologiques,
- une concentration des investissements des opérateurs sur le développement des services entraînant un développement plus rapide, sur toute l'étendue du territoire national, de l'offre pour l'accès au téléphone, aux réseaux de données, à l'Internet haut débit et à la télévision numérique,
- un faible coût d'accès à ces services dû à l'économie d'échelle dans les investissements et dans l'exploitation,
- une réduction des risques pour les opérateurs rendant ainsi le secteur plus attractif,

- l'existence d'une infrastructure adaptée pour la mobilisation du potentiel des TIC dans le cadre de la décentralisation et des plans et programmes sectoriels en vue de moderniser la société et d'atteindre plus rapidement les objectifs de développement poursuivis ;
- le développement dans ce cadre de l'administration électronique, du commerce électronique, du téléenseignement, de la télémédecine et de contenus et services électroniques en langues nationales, accessibles au monde rural et adaptés à ses besoins ;
- le renforcement du processus d'intégration sous régionale ;
- l'existence de nouvelles conditions objectives pour un bond qualitatif du Burkina Faso dans son processus de développement économique et social.

Les priorités dans ce cadre concernent :

- la réalisation d'une étude technique, économique, juridique et institutionnelle en vue de la construction d'une telle infrastructure ;
- la mise en œuvre des résultats de cette étude.

Objectif n°3 : Développer l'offre de services de communications électroniques sur toute l'étendue du territoire national et promouvoir dans ce cadre une offre de services convergents voix, données et vidéo

Les réseaux d'accès constituent le support du développement de l'offre des services téléphoniques de base et de l'offre des nouveaux services multimédias et à valeur ajoutée. Ces services sont un intrant déterminant pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité et sont aussi devenus indispensables aux citoyens dans leur vie de tous les jours. Pour que le secteur joue un rôle de levier du développement, la qualité de ces services de même que leur disponibilité et leur accessibilité à des coûts abordables sur toute l'étendue du territoire national seront recherchées.

Pour ce faire, le processus de privatisation de l'opérateur historique sera poursuivi afin de renforcer ses capacités d'innovation et d'investissement.

Le développement du réseau fixe et sa modernisation seront accélérés dans le cadre de cette privatisation conformément au cahier des charges établi afin d'assurer d'ici 2010 la desserte de la totalité des 351 chefs lieux de communes et de contribuer ainsi à la consolidation du processus de décentralisation.

Tenant compte du fait que le marché des communications électroniques au Burkina Faso, marqué par une très faible concurrence, reste encore à développer, une stratégie sera élaborée et mise en œuvre dans les plus brefs délais en s'inspirant des meilleures pratiques internationales, afin de garantir un développement plus rapide des réseaux et services de communications électroniques ouverts au public. Les résultats attendus sont :

- la couverture nationale en téléphonie mobile GSM d'ici 2010 et l'introduction progressive des réseaux de 3^{ème} et 4^{ème} générations,
- l'installation et l'exploitation de réseaux convergents de nouvelle génération à couverture nationale afin de promouvoir une offre de services multimédias de qualité,
- l'accroissement du parc téléphonique à 3 750 000 lignes (fixes et mobiles) d'ici 2010, soit une téledensité de 25 téléphones pour 100 habitants,
- le développement des services à valeur ajoutée à l'échelle nationale,

- la réduction des coûts par le jeu de la concurrence.

Cette stratégie devra permettre une augmentation des investissements privés, une amélioration de la qualité des services offerts, la création de nouveaux emplois et l'accroissement des ressources pouvant contribuer directement à la réduction de la pauvreté.

En outre, le Gouvernement veillera à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement du service universel par l'octroi d'autorisations régionales afin de combler le déficit d'infrastructures TIC dans les zones rurales. Une attention particulière sera accordée au projet du sud-ouest afin de tirer les leçons pouvant permettre l'amélioration de cette stratégie. L'objectif recherché sera la couverture complète du territoire national, avec la desserte de 5200 villages, d'ici 2010.

Objectif n°4 : Améliorer le fonctionnement et l'offre de services de l'administration, d'éducation et de santé, grâce à une intégration des TIC dans tous les processus et promouvoir le commerce électronique

Le développement et la modernisation des infrastructures de télécommunications peuvent et doivent être accompagnés de la mobilisation du potentiel des TIC afin de renforcer les capacités des individus, des entreprises et des administrations dans tous les secteurs d'activité. Aussi le Gouvernement entend-il mettre en œuvre la cyberstratégie nationale adoptée en octobre 2004.

De façon plus concrète, ceci se traduira par la poursuite de l'extension et de la modernisation de l'Intranet gouvernemental (le RESeau Informatique National de l'Administration – RESINA) dans la ville de Ouagadougou et dans les autres villes les plus importantes du pays, afin de permettre à l'administration de disposer d'une infrastructure moderne et pouvant répondre à ses besoins présents et à venir en matière de communication et d'accès à l'information. Les entreprises seront également encouragées à mettre en place des réseaux internes ou indépendants afin de créer les conditions pour une meilleure mobilisation du potentiel des TIC.

Des cyberstratégies sectorielles seront élaborées afin de placer durablement la mobilisation du potentiel des TIC au cœur de la réforme de l'administration et de la décentralisation, de l'amélioration du système éducatif et du système sanitaire et du développement des technologies pouvant contribuer au renforcement des capacités du monde rural et du monde des affaires. Pour chaque thématique, ces cyberstratégies sectorielles permettront aux acteurs concernés, regroupés au sein de comités sectoriels de pilotage, de définir une vision partagée pour l'accélération du processus de développement par les TIC et de vérifier par une étude économique que la généralisation dans ce cadre de l'utilisation des TIC permettra, avec les mêmes ressources, de faire plus, mieux et en moins de temps. Des plans d'action cohérents seront définis comme partie intégrante des cyberstratégies sectorielles afin de tendre progressivement mais sûrement vers les objectifs qui sous-tendent la vision des acteurs concernés.

Pour garantir la mise en œuvre effective de ces cyberstratégies sectorielles, un contrat plan entre le Gouvernement et l'agence nationale de promotion des TIC sera adopté et une politique de rationalisation de l'acquisition et du renouvellement des équipements informatiques de l'administration sera définie afin de permettre des économies d'échelle sur les dépenses qui seront effectuées.

Objectif n°5 : Engager l'ensemble de la société dans un processus d'appropriation des TIC pour obtenir un impact significatif sur la productivité

L'existence d'une expertise locale qualifiée dans le domaine des TIC a été la condition première de succès pour les pays en développement qui ont su amorcer ou réussir leur transition vers une société de l'information. Elle permet de garantir une capacité nationale d'innovation, de mobilisation du potentiel des TIC au profit du développement économique et social, de suivi, d'évaluation, d'analyse prospective et de conduite du changement, notamment en favorisant la veille, en vue de préparer constamment le pays à tirer le meilleur avantage de son insertion dans la société de l'information et du savoir.

En outre, la non maîtrise de l'outil informatique est devenue un facteur d'exclusion et d'improductivité et l'accès à l'information et au savoir des facteurs déterminants de compétitivité et de croissance économique. Dans ce nouveau contexte, il est essentiel que chaque citoyen puisse bénéficier d'un accompagnement conséquent afin de pouvoir s'approprier les TIC.

Aussi, les priorités à ce niveau viseront-elles :

- le renforcement des capacités des établissements de formation dans le domaine des TIC,
- la mise à disposition d'une offre de formation de haut niveau dans le domaine des TIC et d'offres de formation qualifiantes accessibles et adaptées aux besoins des petites et moyennes entreprises locales,
- l'organisation de campagnes d'initiation à l'utilisation de l'outil informatique et de sensibilisation aux enjeux des TIC,
- la généralisation de l'introduction de l'informatique dans le système éducatif national afin de faire en sorte que ceux qui sortent de ce système soient en mesure d'utiliser l'outil informatique dans leur vie de tous les jours,
- l'instauration de passeports TIC afin de permettre aux citoyens de pouvoir vérifier leur capacité à utiliser l'outil informatique.

b) Dans le domaine postal

Objectif n°6 : Elaborer et adopter une stratégie de réforme du secteur postal

Sur la base d'une étude diagnostique, une stratégie de réforme du secteur postal sera élaborée. Cette stratégie sera en cohérence avec la politique générale de développement économique du pays et prendra en compte les politiques sectorielles adjacentes telles que celles relatives aux technologies de l'information (rôle attribué au réseau postal dans cette stratégie) ou au secteur financier (rôle attribué au réseau postal dans le développement de l'accès aux services financiers de base).

Objectif n°7 : Mettre en place un cadre juridique et institutionnel adapté aux objectifs de la réforme du secteur postal

Sur la base de la stratégie de réforme du secteur postal qui sera élaborée, un cadre juridique et institutionnel prenant en compte les exigences de libéralisation du marché postal et d'autonomie

des services financiers postaux ainsi que les pratiques sous-régionales et internationales en vigueur en la matière (UPU, OMC, IMCE, BCEAO, etc.) sera défini.

Ce cadre juridique et institutionnel devra permettre :

- la promotion du secteur postal comme soutien au processus de décentralisation et au développement économique, social et culturel du Burkina Faso ;
- le développement et l'amélioration du service public postal par une meilleure couverture nationale en services de base.

Objectif n°8 : Elaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la compétitivité de l'opérateur postal historique

Sur la base d'un diagnostic des forces, des faiblesses, des opportunités et des risques de l'opérateur postal historique, une stratégie sera formulée en vue du renforcement de sa compétitivité au regard des objectifs de la réforme définie. Un organigramme et une organisation générale seront définis afin d'optimiser la mise en œuvre de cette stratégie et l'atteinte des objectifs retenus.

Sur la base d'une analyse de la performance financière, de la structure bilancielle et des coûts de l'entreprise, une politique tarifaire et un plan de réduction de ses charges et d'amélioration de ses performances opérationnelles et financières seront définis et mis en œuvre.

La stratégie commerciale et marketing de l'entreprise sera réactualisée.

Une évaluation des systèmes d'information et comptable sera réalisée afin d'améliorer la gouvernance de l'entreprise.

Un plan de renforcement des capacités portant sur l'outil de production (informatisation, interconnexion des bureaux de poste) et sur la formation des ressources humaines sera élaboré et mis en œuvre.

Afin de contribuer pleinement au développement socio économique du pays, l'opérateur historique poursuivra de 2006 à 2010 l'extension et la modernisation du réseau postal par :

- l'ouverture de cinq (5) cyberpostes par an,
- la construction de 8 nouveaux bureaux de postes dans 7 provinces,
- la mise en réseau des bureaux de postes informatisés et l'automatisation des opérations de guichet,
- la mise en place d'un bureau de tri semi mécanisé.

Objectif n°9 : Elaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie de développement des services financiers postaux, basée sur les meilleures pratiques internationales

Sur la base des principaux modèles de développement des services financiers postaux, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales et les études de l'Institut mondial des caisses d'épargne et de la Banque mondiale, un débat sur les nécessaires réformes institutionnelles et stratégiques des services financiers postaux sera engagé afin de permettre à la

SONAPOST de maintenir leur compétitivité et de continuer à contribuer à l'accès aux services financiers de base par les populations exclues du système bancaire.

c) De façon transversale

Objectif n°10 : Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions envisagées

Au-delà des ressources qui peuvent être mobilisées auprès du secteur privé pour la mise en place des infrastructures de télécommunications de base, en créant notamment un environnement favorable aux investissements, toutes les voies pouvant permettre de réduire les coûts d'acquisition des équipements TIC par les citoyens ou de trouver les moyens nécessaires au développement des e-emplois, à la mobilisation du potentiel des TIC au profit des programmes sectoriels de développement ou à l'amélioration du système postal seront explorées. A cet effet, les pistes ci-après seront examinées :

- la révision du régime fiscal afin de réduire le coût d'acquisition des équipements TIC,
- l'élargissement de l'assiette du fonds du service universel et des domaines couverts par ce fonds notamment à la production de contenus multimédias en langues nationales, à l'introduction des TIC dans les secteurs sociaux (santé et éducation), au service universel postal, à la formation et à la promotion des e-emplois,
- l'organisation d'une table ronde sectorielle des bailleurs de fonds afin d'accroître la prise en compte des TIC dans les programmes d'aide au développement.

V. La mise en œuvre de la politique sectorielle

Cette lettre de politique sectorielle du Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication s'adresse à tous les acteurs concernés : investisseurs, opérateurs, entreprises du secteur des postes et des TIC, entreprises et administrations utilisatrices des TIC, acteurs de la société civile, consommateurs et partenaires au développement. Elle s'inscrit dans la continuité de la déclaration de politique sectorielle des télécommunications adoptée en 1999 et vise la mise en œuvre de la cyberstratégie nationale adoptée par le Gouvernement en octobre 2004. Elle définit les principales orientations de la politique du Gouvernement du Burkina Faso et ses priorités dans le domaine des postes et des TIC pour les cinq (5) prochaines années, afin de permettre une meilleure lisibilité de cette politique. Elle traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer les performances du secteur postal et de faire du secteur des TIC un secteur concurrentiel et attractif pour les investisseurs. Elle est le reflet de la volonté du Gouvernement de parvenir à une amélioration de la qualité des services postaux et de garantir une plus grande diffusion des TIC dans la société, leur accessibilité et leur appropriation par toutes les couches sociales et la mobilisation de leur potentiel au profit des stratégies nationales de développement.

La mise en œuvre de cette politique sectorielle du département nécessitera la mobilisation de multiples acteurs dans tous les secteurs d'activité.

Le programme d'opérationnalisation de cette politique, joint en annexe, précise pour chaque objectif poursuivi dans ce cadre, les résultats attendus, les principales activités qui seront entreprises, les acteurs concernés, les délais d'exécution et les ressources financières requises.

L'objectif de ce programme d'opérationnalisation est de fournir des repères afin de rendre la mise en œuvre de cette politique prévisible et facile à suivre et à évaluer.

Le suivi et la coordination au quotidien de la mise en œuvre de ce programme opérationnel seront assurés par le Ministère en charge des Postes et des TIC avec l'appui de la Direction Générale de la Coordination des Programmes de Développement des TIC créée en son sein.

L'impulsion et l'orientation de cette mise en œuvre seront du ressort du Conseil d'Orientation stratégique de la Promotion de la Société de l'Information.